

Assemblée primaire du 16 juin 2025

Conformément à l'article 9 de la loi sur les communes du 4 février 2004, l'assemblée primaire a été convoquée pour le lundi 16 juin 2025, à 20h00, à la salle communale du home Le Carillon, par affichage au casier public dans les délais légaux, soit 20 jours au moins avant l'assemblée ainsi que par la distribution du fascicule « Liaison » dans tous les ménages.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 16 décembre 2024
2. Rapport du Président sur les comptes de l'année 2024
3. Lecture du rapport de vérification des comptes 2024
4. Adoption des comptes 2024 (LCo, art. 17, al. 1, lettre b)
5. Nomination de l'organe de contrôle (LCo, art. 83, al. 2)
6. Divers

M. le Président Nicolas Pralong ouvre l'assemblée en saluant :

- les différentes autorités présentes ;
- le pouvoir judiciaire ;
- les citoyennes et citoyens présents ;
- les nouveaux citoyens et domiciliés participant pour la première fois à une assemblée primaire.

Il excuse M. Michel Schwery, ancien président de la commune, M. Christophe Melly, ancien conseiller, M. Philippe Bétrisey, ancien juge de commune, ainsi que M. Cédric Savioz, directeur du Lac Souterrain, de même que les quelques citoyennes et citoyens qui ont eu la gentillesse d'annoncer leur absence.

M. le juge André Crettaz et M. Eric Schwery sont nommés scrutateurs.

I. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 16 décembre 2024

Le procès-verbal décisionnel de l'assemblée primaire du 16 décembre 2024 a été distribué à tous les ménages par le biais du fascicule « Liaison » avec possibilité de télécharger le procès-verbal complet par QR code ou en se rendant sur le site internet communal. Ledit procès-verbal est accepté à main levée à l'unanimité.

M. le secrétaire communal Florian Gillioz passe ensuite à la lecture des résultats des comptes de fonctionnement, des comptes d'investissement et des comptes du bilan au 31.12.2024.

Comptes de fonctionnement

Total des charges	-9'914'346.98
Total des revenus	13'131'313.10
Marge d'autofinancement	3'216'966.12

Amortissements comptables	-1'298'304.60
Attr. sur les fonds et financement spéciaux	-171'222.35
Prél. sur les fonds et financement spéciaux	57'890.74
Excédent de revenus	1'805'329.91

Comptes d'investissement

Total des dépenses	-2'276'817.85
Total des recettes	213'375.25
Investissements nets	-2'063'442.60

Bilan

Actif financier	10'796'615.73
Actif administratif	13'468'906.46
Total	24'265'522.19

Capitaux de tiers	13'070'526.81
Capitaux propres	11'194'995.38
<i>Dont financements spéciaux</i>	337'568.14
<i>Dont excédent du bilan</i>	10'857'427.24
Total	24'265'522.19

II. Rapport du Président sur les comptes de l'année 2024

Comme indiqué dans le message introductif du bulletin « Liaison », l'année 2024 a été marquée par une stabilisation progressive de la conjoncture économique. Après les turbulences des années précédentes, l'économie suisse a confirmé sa capacité de résilience. La croissance s'est maintenue à un niveau modéré, portée par la solidité du marché intérieur et une amélioration progressive du contexte international. L'inflation est restée sous contrôle, soutenue par la continuité d'une politique monétaire prudente de la Banque nationale suisse.

Dans ce contexte, les comptes 2024 reflètent une situation financière toujours saine et maîtrisée. A l'instar de l'exercice précédent, les prévisions faites lors de l'établissement du budget 2024, combinées à un ralentissement de certaines dépenses non-prioritaires, sans renoncer aux investissements et projets à venir, ont permis de dégager une marge d'autofinancement de CHF 3'216'966.12.

Le résultat positif obtenu aux comptes 2024 démontre une bonne gestion des dépenses publiques et des investissements généraux.

Au niveau du fonctionnement,

Les charges de fonctionnement 2024 avant amortissements s'élèvent à CHF 10'085'569.33 contre CHF 9'066'823.60 l'année précédente, soit une augmentation de 11.24 % (6.05% en ne tenant pas compte des écritures sur la provision pour perte sur débiteurs, laquelle a fait l'objet d'un ajustement en 2023, biaisant ainsi la comparaison).

Les produits augmentent pour atteindre CHF 13'189'203.84, contre CHF 11'850'651.50 en 2023 (avant prélèvement à la réserve budgétaire), ce qui représente une hausse de 11.30 %.

Après prise en compte des amortissements (CHF 1'298'304.60) et des attributions au fonds et financements spéciaux (CHF 113'331.61), l'exercice 2024 se solde par un excédent de revenus provenant de l'activité opérationnelle de CHF 1'805'329.91, contre CHF 1'668'782.10 en 2023 et CHF 321'837.70 prévu au budget 2024.

La marge d'autofinancement de CHF 3'216'966.12 permet ainsi de financer intégralement les investissements nets de l'année (CHF 2'063'442.60), dégageant un excédent de financement final de CHF 1'153'523.52.

M. le Président apporte également des explications complémentaires par rapport au fascicule « Liaison », soit :

ADMINISTRATION GENERALE / Personnel administratif / Amortissements administration générale ;

SECURITE PUBLIQUE / Police Régionale des Villes du Centre / Conservation cadastre / Cubage des bâtiments / Servitude abri PC / Dégagement pour le cantonnement des troupes ;

ENSEIGNEMENT & FORMATION / Matériel informatique / Subventions ressources pédagogiques ;

CULTE, CULTURE & LOISIRS / Entretien des bâtiments / Soutien à la pratique du ski / Entretien des infrastructures sportives ;

SANTE / Participation communale aux soins de longue durée / Participation au CMS régional / Participation aux frais dentaires ;

SECURITE SOCIALE / Aide aux familles léonardines pour les enfants jusqu'à 17 ans / Sacs taxés offerts aux familles avec des bébés et aux personnes souffrant d'incontinence ;

TRAFIC / Routes cantonales / Déblaiement de la neige ;

PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT / Gestion de l'eau potable / Gestion des eaux usées / Gestion des déchets ;

Concernant l'eau potable, le poste « attribution au financement spécial eau potable » présente un bénéfice de CHF 39'142.77, montant attribué comme engagement au financement spécial dudit poste figurant au passif du bilan.

Au niveau des eaux usées, le poste « attribution au fonds eaux usées » présente un bénéfice d'un montant de CHF 132'079.58 permettant de ramener la perte cumulée reportée à CHF 109'957.96. La décision du Conseil communal, présentée à l'assemblée primaire de décembre 2023, d'augmenter le prix du m³ des eaux usées de 10 ct ainsi que la participation de la Commune d'Ayent aux coûts de fonctionnement de la Step de Chandoline dès 2024 devraient permettre d'éponger ladite perte à court terme et d'équilibrer la gestion des eaux usées de façon pérenne.

Quant au déficit relatif au traitement des déchets, il s'élève cette année à CHF 20'890.74 portant la perte cumulée reportée à CHF 151'691.01. Sachant que la méthode de

redistribution aux communes de la taxe au sac est entrée en vigueur au 1er janvier 2025 et qu'elle n'est pas plus favorable en terme de rentrée financière pour notre Commune, une hausse de la taxe de base selon le volume des bâtiments de quelques centimes (actuellement 20 ct par m³ SIA) semble inévitable pour autofinancer ce poste. Une étude avec un prestataire externe étant en cours, le sujet sera repris lors d'une prochaine assemblée primaire.

ECONOMIE PUBLIQUE / Location place Euro-Relais / Location zone industrielle Mangold ;

FINANCES ET IMPOTS / Impôts sur les personnes physiques et morales / Péréquation financière / Gain vente terrain.

Dès lors, après amortissements et attributions aux fonds et financements spéciaux, l'exercice 2024 se solde par un excédent de revenus de CHF 1'805'329.90.

La dette nette 2024 s'élève à CHF 870.- par habitant, soit une diminution de CHF 490.- par rapport à l'année précédente (CHF 1'360.-/habitant). Il convient de noter que les projets présentés lors des dernières assemblées primaires sont en cours de réalisation, et que cette dette par habitant évoluera en fonction de l'avancement desdits projets.

Au niveau des investissements

Le coût total des investissements nets réalisés se monte à CHF 2'063'442.60 contre CHF 2'210'000.00 prévus au budget.

M. le Président commente ensuite les investissements suivants de plus de CHF 100'000.- réalisés en 2024 :

- Mandat d'étude (Union Fruits / Maison communale et ses alentours) ;
- Place de la gare ;
- Réfection « Rue de l'Eglise » ;
- Installations eau potable.

M. le Président précise enfin que le projet de rénovation de la crypte, qui avait fait l'objet d'un report de provision à fin 2023, s'est soldé par un coût total de CHF 180'508.-, pour un montant initialement budgétisé de CHF 300'000.-.

Graphiquement, la situation financière est résumée sur beamer et les indicateurs officiels du canton se présentent ainsi :

Indicateur	Valeur	Appréciation officielle
Taux d'endettement net	27.1 %	Bon
Degré d'autofinancement	155.9 %	Haute conjoncture
Taux d'autofinancement	24.8 %	Bon
Dette nette par habitant	CHF 870.-	Endettement faible
Part des charges d'intérêts	0.77 %	Bon

Le Conseil communal juge l'exercice 2024 très positif. Après amortissements et attributions aux fonds et financements spéciaux, il en ressort un excédent de revenus de l'activité opérationnelle de CHF 1'805'329.91. La marge d'autofinancement, de CHF 3'216'966.12, permet en outre de financer intégralement les investissements nets de l'année, dégageant

même un excédent de financement final de plus d'un million de francs (CHF 1'153'523.52). Enfin, la nouvelle dette par habitant diminue à CHF 870.– (contre CHF 1'360.– en 2023).

En conclusion, au vu des chiffres présentés et des indicateurs de l'État du Valais, le Conseil communal estime que la politique de gestion communale est en adéquation avec sa capacité financière. Après analyse de ces résultats et contrôle par l'organe de révision, il est proposé à l'assemblée primaire d'accepter les comptes 2024 tels que présentés.

M. le Président passe la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions.

M. Éric Schwery demande des précisions concernant la dépense d'investissement négative intitulée « Stand de tir » (- CHF 75'078.–). M. le Président lui répond qu'il s'agit de la dissolution d'une provision. Pour rappel, dans le cadre de l'assainissement du stand de tir, la Commune avait avancé les fonds et réglé l'ensemble des factures. Par la suite, les coûts ont été répartis par le Canton entre les différentes sociétés de tir, la Confédération, le Canton, la Commune et la Bourgeoisie. Cette répartition ayant été finalisée en 2024, la provision constituée a pu être dissoute.

M. Jean-Charles Pellet demande ce que l'introduction du macaron pour le stationnement dans les zones de trois heures et plus a rapporté à la Commune. M. le Président lui répond que le système de macaron a été introduit en 2025 et que les recettes correspondantes ne seront visibles que dans les comptes de l'exercice 2025. Il précise cependant qu'à ce jour, 22 macarons ont été vendus.

M. Jean-Charles Pellet demande comment est calculée la dette nette par habitant. Le secrétaire communal lui répond qu'elle est obtenue en divisant les capitaux de tiers (CHF 13'070'526.81), déduction faite du patrimoine financier (CHF 10'796'615.73), par le nombre d'habitants (2'613).

Comme la parole n'est plus demandée pour des compléments d'information, le point -3- de l'ordre du jour est débattu.

III. Lecture du rapport de vérification des comptes 2024

Se référant à l'article 83 LCo, M. Christian Florey de la fiduciaire Fidag donne lecture du rapport 2024. Il se tient néanmoins à disposition pour des renseignements supplémentaires et comme aucune question n'est posée, M. le Président le remercie pour le travail accompli et passe au point -4- de l'ordre du jour.

IV. Adoption des comptes 2024 (LCo, art. 17, al. 1, lettre b)

Conformément à l'art. 17, let. b, LCo, les comptes tels que présentés et contrôlés selon le rapport de la fiduciaire mandatée, sont soumis au vote et acceptés à l'unanimité par mains levées.

V. Nomination de l'organe de contrôle

Selon la teneur de l'article 83, alinéa 2, LCo, le Conseil communal propose à nouveau Fidag SA à Martigny, pour les quatre prochaines années de cette période législative. Ce renouvellement de mandat vaut aussi pour la révision des comptes de la Bourgeoisie.

L'assemblée valide ce choix par mains levées et à l'unanimité.

VI. Divers

Lac souterrain

M. le Président présente quelques chiffres relatifs au dernier exercice :

- Le nombre de visiteurs en 2024 s'élève à 102'372, soit le meilleur résultat depuis la création de la SA ;
- Le chiffre d'affaires global atteint CHF 1'457'854.-, avec un résultat de l'exercice de CHF 122'075.-.

Des remerciements sont adressés au directeur, M. Cédric Savioz, aux employés du lac, ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration pour leur collaboration efficace.

La parole est donnée à l'assemblée pour d'éventuelles questions.

Comme la parole n'est pas demandée, M. le Président profite de l'occasion qui lui est offerte pour remercier encore une fois ses collègues du Conseil communal, le secrétaire communal, les employés communaux, les membres des commissions, les sociétés et tous ceux qui donnent de leur temps pour la communauté « léonardine », contribuant ainsi à rendre la vie villageoise toujours plus agréable. Il remercie les 37 citoyennes et citoyens présents et lève la séance.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le président :

Nicolas PRALONG

Le secrétaire :

Florian GILLIOZ

Saint-Léonard, le 16 juin 2025